

Le Conseil Diocésain de la Mission en Monde Rural

Lettre de mission

Le Conseil Diocésain de la Mission en Monde Rural est un conseil de l'évêque pour la mission en monde rural. Il est animé par le Délégué Episcopal à la Mission Rurale.

C'est un lieu où :

- L'évêque écoute la vie des hommes et femmes, et la vie des mouvements et groupes de réflexion d'inspiration chrétienne, en espace rural ;
- Les membres du Conseil gardent chacun leur spécificité, mais l'objectif commun est de présenter et promouvoir une dynamique, une coordination et une visibilité de l'Eglise en espace rural au service de la mission ;
- L'évêque peut s'engager avec ses partenaires en rural, en certaines circonstances, pour des appels ou des prises de parole.

Le CDMR reçoit donc mission de :

- Développer la concertation entre les personnes et les groupes soucieux de la mission en monde rural ;
- Accueillir les initiatives vécues en pastorale rurale et faciliter les partages d'expériences ;
- Favoriser l'éveil et le soutien des mouvements ACR .

Mais aussi :

- Rendre visibles les réalités du monde rural avec ses différences afin de donner des éléments de réflexion aux instances diocésaines ;
- Donner conscience aux groupes éparpillés en rural qu'ils font partie d'une même Eglise ;
- Assurer des liens entre prêtres, religieux, religieuses, diacres et laïcs en mission, et promouvoir en rural la responsabilité des laïcs ;
- Plus largement, articuler en rural ce qui est « désarticulé » des diverses fonctions de l'Eglise, ceci dans la ligne de la Lettre Pastorale de novembre 2003, et afin que la mission en monde rural apporte son concours au niveau des paroisses, en lien avec les conseils pastoraux et les équipes d'animation pastorale, pour la prise en compte des trois aspects de la mission de l'Eglise : « Annoncer – Célébrer- Témoigner ».
- Le cas échéant, susciter ou apporter une parole forte, constructive et innovante sur des situations et événements particuliers vécus en monde rural.

Composition : le CDMR est composé de :

- 2 prêtres (1 par département)
 - 2 religieuses ou religieux (1 par département)
 - 4 laïcs (2 par département)
- en mouvements et communautés paroissiales en rural.

Il lui sera toujours possible, et souvent souhaitable, de faire appel ponctuellement selon les besoins du moment ou les interpellations de l'évêque, à d'autres acteurs en rural, membres ou non d'instances.

Il pourra faire appel également ponctuellement à des membres de conseils pastoraux de paroisses.

Il pourra interpellier les mouvements, le Groupe de Pastorale Rurale d'Issoudun, le groupe de Bengy, le groupe d'Ardentes, avec lesquels il sera en lien.

